

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 Décembre 2025

228x25

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉGIONAL « RÉGION SUD, RÉGION SURE AIDE AUX FORCES DE SÉCURITÉ »

Le Maire indique que le Conseil Régional PACA a mis en place un dispositif d'aide financière destiné à l'acquisition d'équipements pour les services de police municipale. Le dispositif « Région sûre » peut atteindre le maximum de 50% de la dépense subventionnable HT de l'opération. La subvention est plafonnée à 100 000 €.

Le Maire propose de présenter, au titre de ce dispositif l'optimisation et l'extension de notre réseau de vidéoprotection portant sur 13 sites.

Ainsi, le projet fait l'objet de demande de subvention au titre de ce dispositif pour les montants suivants :

OPÉRATION	MONTANT de la dépense sub- ventionnable	SUBVENTION RÉGION SUD ESCOMPTÉE (14 %)	AUTOFINANCEMENT COMMUNE (86 %)
Optimisation et extension Vidéoprotection	712 689 €	100 000€	612 689 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- ADOPTE la demande de subvention relative à cette opération et son plan de financement
- SOLLICITE l'aide du Conseil Régional à hauteur de 50%
- AUTORISE Le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération,
- PRÉCISE que les crédits correspondants figurent au budget,
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 34
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRÉTAIRE
AUDREY VILLE

LE MAIRE
MICHEL AMIEL